



Recours contre une agence omettant de délivrer des informations

Par **wellwellwell**, le **19/07/2008** à **17:47**

Bonjour,

J'ai signé un sous-seing pour acheter une maison, via une agence immobilière.

Cette vente était quasiment faite lorsque la veille de la signature de l'acte de vente, à l'issue d'une ultime visite de la maison pour relever les compteurs, je vais me renseigner une dernière fois auprès de la mairie sur la teneur de gros pylones proches, je m'aperçois avec effarement que les gros pylones à proximité (95 mètres) de la dite maison ne sont pas de la moyenne tension (aux dires de l'agence et de la mairie) mais bel et bien de la très haute tension (400 kv), c'est-à-dire la pire qui soit.

N'étant pas un spécialiste d'infrastructures électriques, je me suis bêtement contenté de leurs propos rassurants sans fouiller et aller chercher les infos par moi-même.

Imaginez que l'adjoint au maire du village en question, voisin qui plus est de la maison qui m'intéressait, m'a donné de fausses infos, à savoir que la ligne était de la 240 kv (ce qui n'existe même pas...), mais sans aucun danger pour la santé ni nuisances...

Or, ces lignes à très haute tension font l'objet d'un débat public, et déjà 8 pays européens ont légiféré pour interdire toute activité dans un rayon en-deça de 300 mètres, des études récentes en prouvent la dangerosité (69% de "chances" en plus d'attraper une leucémie par exemple...)

J'ai donc décidé de me présenter le lendemain pour la signature de l'acte de vente pour signifier mon refus de signer devant cet élément nouveau, et demande un report de la signature.

Aujourd'hui, j'ai appelé mon notaire pour l'informer de mon refus d'acheter...et je me retrouve à devoir payer 10% du prix de vente total

au titre d'une clause légale de rétractation...

Je suis en train de tenter un arrangement à l'amiable auprès des vendeurs, en leur cédant mon dépôt de garantie (10000€).

Si jamais l'agence réclame ses honoraires (8000€), que dois-je faire ?

Le pire, c'est que nous n'avons jamais caché notre intérêt pour un environnement sain pour notre future habitation, nous avons fait preuve de paranoïa permanente auprès de l'agent immobilier sur toutes les questions concernant cette maison, sur les vices cachés et apparents (à nos frais un expert est venu pour inspecter le gros-oeuvre) sans pour autant insister lourdement sur ces pylones, le problème n'en étant visiblement pas un selon les intéressés.

J'ai le sentiment de m'être fait duper, à la fois par la mairie, et surtout par l'agence qui ne m'a pas conseillé ni informé suffisamment.

Merci